

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°270/2022

A la Société URC SARL

Après avoir reçu le Contrat du marché n° T06/CGPMP/PROGOU/3/P.TSH/2021, conclu avec la Province de la Tshopo, pour un montant total hors taxe de dollars américains trente-un mille six cent trente-un, cinquante-quatre centimes (31 631,54) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 23/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i